

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille douze, le 11 octobre à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS : Mmes CORDIER Fabienne, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard BERCHER Francis, LEMAIRE Gilles, MARTIN Jacques, JEAN Daniel représentant M. BAGUE Patrice, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, TRON Emile, LOUISON Charles, ROBERT Bernard représentant M.TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, DISSET Jean-Marie (arrivé à la question n°10), BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et M.GARINO Christian.

EXCUSES : Mme JAUBERT Sylvie, MM. BAGUE Patrice, OLIVERO Albert, PARISIO Raymond, JACQUES Jean et TIRAN Michel.

Délibération n°2012/90

OBJET : CONVENTION COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE UBAYE / MR LONGERON HUBERT POUR L'ENTRETIEN ET LE DAMAGE DES PISTES SKI DE FOND DU SITE DE MAURIN SUR LA COMMUNE DE ST-PAUL S/UBAYE A COMPTE DE LA SAISON HIVERNALE 2012/2013

Le Conseil de Communauté,

Considérant qu'il est indispensable, pour un bon accueil de la clientèle, d'entretenir les pistes de ski de fond sur le site de Maurin.

Vu la proposition de Mr LONGERON Hubert d'entretenir et de damer les pistes de ski de fond sises à Maurin pour le compte de la Communauté moyennant un tarif à hauteur du SMIC horaire.

Vu le projet de convention entre la Communauté et Monsieur LONGERON Hubert établi à cet effet,

Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** les termes de cette convention
- **AUTORISE** le Président à procéder à sa signature
- **S'ENGAGE** à inscrire chaque année au Budget Annexe Ski – Section Fonctionnement - Chapitre 011 – Article 6156 - les crédits afférents à cette prestation

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
M.LANFRANCHI

